

Les Echos

William Saurin : Bruno Le Maire casse la décision de la Concurrence

MARIE-JOSÉE COUGARD Le 20/07/2018

Le ministre de l'Economie autorise le rachat de William Saurin par Cofigeo sans cession d'actifs, revenant ainsi sur la décision de l'Autorité de la Concurrence.

Le ministre de l'Economie et des Finances Bruno Le Maire a donné son feu vert à la reprise des plats cuisinés du groupe Agripole, propriétaire de William Saurin, Panzani et Garbit, par la Financière Cofigeo, à la seule condition du maintien de l'emploi dans la société pendant au moins deux ans.

Ce faisant, Bruno Le Maire casse la décision de l'Autorité de la concurrence, qui liait son accord à l'opération à la cession de certains actifs par Cofigeo.

La marque Zapetti en l'occurrence, faute de quoi le groupe aurait exercé une position de quasi-monopole sur le marché des plats cuisinés en conserve, selon l'Autorité. Pour le ministère de l'Economie, « la stratégie industrielle dans laquelle s'inscrit cette concentration, indispensable pour redynamiser le secteur, aurait été remise en cause par l'obligation de céder des actifs. Les conséquences économiques qu'auraient entraînées de telles cessions pour le groupe Cofigeo faisaient apparaître un risque significatif en termes d'emploi. »

Une première

C'est la première fois depuis sa création en 2008 que l'Autorité de la concurrence voit une de ses décisions contrées par le ministre de l'Economie, que la loi autorise à faire valoir son « droit d'évocation ». Les marques William Saurin, Panzani et Garbit appartenaient à la Financière Turenne Lafayette (FTL) , dont le décès de la dirigeante et seule actionnaire Monique Piffaut, en novembre 2016, avait brusquement révélé une comptabilité frauduleuse et une dette abyssale de 350 millions d'euros.

Le gouvernement avait dû alors intervenir en urgence pour convaincre les banques de continuer à financer la société et l'Etat avait lui-même contribué à hauteur de 13 millions d'euros à un plan de sauvetage de FTL. Cofigeo est détenu par MBO Partenaires et Société générale Capital Partenaires. Les autres activités de FTL ont été reprises par Pastacorp (groupe Skalli) pour les pâtes fraîches et la coopérative agricole bretonne Cooperl pour le pôle charcuterie salaison.

Marie-Josée Cougard

@CougardMarie